



Coordination Anem Òc  
14, avenue Estienne d'Orves  
BP 60011  
34501 Beziers•Besiers cedex  
04 67 31 18 91



Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat à l'élection municipale de votre commune. Nous vous félicitons pour cet engagement.

Vous êtes candidat dans une ville, un village, où l'identité occitane mérite aujourd'hui d'être valorisée. La collectivité que vous souhaitez gérer a une responsabilité importante envers la langue et la culture d'oc. C'est pourquoi nous désirons savoir quels sont vos engagements afin d'assurer sa promotion dans le cas où vous serez élu(e).

La volonté d'une commune de promouvoir son identité, dans le respect des différences de ses habitants, est en effet une garantie de démocratie. Une identité assumée, que ce soit sur le plan linguistique ou culturel est également un moyen efficace d'intégrer ceux qui viennent s'installer dans votre commune.

Nous nous permettons de vous proposer une liste de ce que peut faire une municipalité en faveur de la langue et de la culture occitanes. Il y a certainement d'autres possibilités d'œuvrer en ce sens et vous trouverez peut-être notre liste limitée. Tant mieux !

Nous joignons à ces propositions les demandes plus globales formulées par la coordination culturelle «Anem Òc ! ».

Nous vous remercions d'avance pour votre réponse.



Anem òc (Institut d'Estudis Occitans, le Felibrige, La Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc, Calandreta, Òc-Bi, Conselh de la Joventut d'Òc) est le collectif organisateur des manifestations de Carcassonne le 22 octobre 2005 et de Béziers le 17 mars 2007.



## Ce que peut faire une municipalité :

Un conseil municipal et son maire peuvent mettre en œuvre une politique de promotion de la langue occitane sous des formes diverses.

- |   |   |
|---|---|
| 1) Le conseil municipal peut <i>donner à la langue une place dans la vie publique</i> par exemple en décidant de faire dans ses rues une signalisation bilingue (plaques de rues, panneaux d'entrée d'agglomération, signalisation indicative des services publics, des bâtiments et services communaux, ...)   | 5) <i>La présence de la langue dans les crèches</i> est un projet tout à fait réalisable. Certaines crèches le font déjà à des niveaux différents qui vont de l'animation à l'immersion. On peut imaginer la même chose dans les centres de loisirs et tout ce qui est du domaine de l'action vers les jeunes. La langue peut aussi être un moyen de recréer du lien entre les générations. |
| 2) Le conseil municipal peut, en relation avec les enseignants et les parents <i>demandeur la création de classes bilingues</i> à parité horaire ou <i>aider à la création d'une calandreta</i> , école par immersion. Le maire et son conseil municipal ont en ce domaine un pouvoir déterminant.  | 6) <i>Dans le secteur du tourisme</i> la langue est un élément valorisant. Les offices de tourisme et syndicats d'initiative peuvent prendre en compte la langue dans leur communication, leur travail de valorisation de l'histoire et de la culture.  |
| 3) Dans le cadre de la politique culturelle d'une commune il est possible de <i>proposer des activités qui intègrent la langue occitane</i> . Ce peut être la programmation de spectacles et d'artistes qui travaillent dans la langue. Cela peut également prendre la forme d'achat de livres, de journaux, de disques en occitan pour les bibliothèques ou les médiathèques. Une municipalité peut aussi être à l'origine de la création de cours de langue pour les adultes. | 7) <i>La présence de la langue dans la communication de la mairie</i> est une chose facile qui peut prendre la forme d'articles dans le bulletin municipal ou sur les panneaux d'affichage électronique quand il y en a. On peut également penser à des annonces sonores bilingues.   |
| 4) <i>L'aide aux associations qui œuvrent en faveur de la diffusion de la langue</i> est un moyen de soutenir la langue et la culture occitanes. Ces associations peuvent être consultées. L'action en direction du monde associatif peut aussi se faire en demandant l'intégration de la langue dans un certain nombre d'activités. (fêtes, Carnaval, ...)   | 8) Pour ceux qui souhaitent aller plus loin, la langue peut être intégrée davantage à la vie municipale. <i>On peut même faire des actes officiels bilingues</i> (un mariage par exemple, ce qui est tout à fait légal. Il suffit que le mariage soit aussi prononcé en français).  |

Aujourd'hui les communautés de communes ont un pouvoir croissant. Les mêmes initiatives peuvent être prises à ce niveau qu'est l'intercommunalité.

Tout ce qui est proposé dans ce document est parfaitement légal. Cela correspond parfaitement aux engagements internationaux de la France concernant la diversité culturelle et la protection du patrimoine culturel immatériel (conventions de l'Unesco).

**Cela correspond aussi à des initiatives déjà prises par des communes, des départements et des régions de couleurs politiques très diverses.**